Université de Montréal École de criminologie

MAÎTRISE EN CRIMINOLOGIE
Janvier 2023

GUIDE DE PROGRAMME PRÉPARATOIRE

(Année propédeutique)

(POUR LES ÉTUDIANTS QUI NE DÉTIENNENT PAS UN BACCALAURÉAT EN CRIMINOLOGIE)

Le programme préparatoire à la maîtrise vise à faire acquérir à l'étudiant les connaissances criminologiques complémentaires à sa formation antérieure et nécessaires à son intégration dans le programme régulier d'études de maîtrise.

Les étudiants admis à la maîtrise en criminologie qui détiennent un baccalauréat universitaire dans une discipline autre que la criminologie, doivent compléter une **année** préparatoire (« la propédeutique ») avant de commencer leur maîtrise régulière.

Le programme préparatoire à la maîtrise comporte un maximum de 30 crédits divisés en cours obligatoires et en cours optionnels. Selon l'option, des cours différents peuvent être requis. Dans tous les cas, l'étudiant doit obligatoirement compléter les cours préparatoires au cours de sa première année suivant son admission à la maîtrise. Les 30 crédits de cours peuvent également être complétés avant la demande d'admission à la maîtrise. Dans ce cas, l'étudiant devra s'assurer de compléter les 30 crédits requis pour l'option envisagée.

****

Table des matières

OPTION GÉNÉRALE – AVEC MÉMOIRE 2

OPTION INTERVENTION - AVEC STAGE 3

OPTION SÉCURITÉ INTÉRIEURE - AVEC TRAVAIL DIRIGÉ 4

OPTION CRIMINALISTIQUE ET INFORMATION - AVEC TRAVAIL DIRIGÉ 5

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES 6

OPTION GÉNÉRALE – AVEC MÉMOIRE

Les étudiants admis dans l'option générale doivent compléter les cours préparatoires suivants :

COURS OBLIGATOIRES (15 crédits) :

CRI 3213 - *Initiation aux méthodes qualitatives* ou CRI 3318 *Méthodes quantitatives* (3 cr.)

CRI 67501 et 67502 - *Fondements de la criminologie 1 et 2*[1] (6 cr.)

CRI 6760 – *Justice pénale pour adultes et mineurs*[2] (3 cr)

CRI 6770 - *Champs d'action et déontologie en criminologie*[3] (3 cr.)

COURS OPTIONNELS (15 crédits) :

En plus des cours obligatoires, les étudiants admis à l'option générale doivent compléter 5 cours (15 crédits) parmi les cours de **sigle CRI ou SIP** du premier cycle.

****

[1] **CRI 67501 et 67502** Fondements de la criminologie 1 et 2 sont équivalents aux **: CRI 1100** Psychocriminologie et **CRI 1050** Sociocriminologie.

[2] **CRI 6760** Justice pénale pour adultes et mineurs est équivalent aux : **CRI 1151** Justice criminelle 1 ou **DRT 1505** Droit pénal 1 + **CRI 3900** Justice des mineurs (sauf pour les étudiants détenant un baccalauréat en sécurité et études policières de l'École de criminologie).

[3] **CRI 6770** Champs d'action et déontologie en criminologie est équivalent aux : **CRI 1212** Pratiques criminologiques (3 cr.) + **CRI 2990** Enjeux éthiques en criminologie (1,5 cr.) + **PHI 2990** Fondements et enjeux pratiques de l'éthique OU **PHI 1400** Problèmes en éthique OU **SIP 2990** Éthique appliquée en sécurité intérieure.

OPTION INTERVENTION - AVEC STAGE

Les étudiants admis dans l'option intervention doivent compléter les cours préparatoires suivants :

COURS OBLIGATOIRES (24 crédits) :

CRI 3213 - *Initiation aux méthodes qualitatives* ou CRI 3318 *Méthodes quantitatives* (3 cr.)

CRI 67501 et 67502 - *Fondements de la criminologie 1 et 2*[4] (6 cr.).

CRI 6760 - *Justice pénale pour adultes et mineurs* [5] (3 cr)

CRI 6770 - *Champs d'action et déontologie en criminologie*[6] (3 cr.)

CRI 1730 - *Victimologie* ou CRI 2301 *Évaluation et intervention en victimologie* (3 cr.)

CRI 6156 - *Stage préparatoire en intervention* (6 cr.)

COURS OPTIONNELS (6 crédits) :

En plus des cours obligatoires, les étudiants admis à l'option intervention doivent compléter 2 cours (6 crédits) parmi les autres cours de **sigle CRI** du premier cycle.

Parmi les cours optionnels, certains cours pourraient être recommandés, en fonction du stage désiré.

STAGE PRÉPARATOIRE :

Les étudiants qui n'ont pas complété un stage en intervention dans leur baccalauréat doivent faire un stage préparatoire en intervention. Le stage préparatoire se fait à l'hiver de l'année propédeutique et il est de 45 jours. L'étudiant sera rencontré avant le début de son année propédeutique (été précédant l'admission) pour choisir le milieu de stage avec la coordonnatrice des stages.

Les étudiants qui ont une expérience de travail significative en intervention dans un domaine de la criminologie peuvent demander une équivalence pour le stage préparatoire. Dans ce cas, la demande d'équivalence doit être accompagnée d'une lettre de l'employeur décrivant le nombre total d'heures et les tâches cliniques effectuées au travail. La demande est soumise à la conseillère en programmes d'études.

---

[4] **CRI 67501 et 67502** Fondements de la criminologie 1 et 2 sont équivalents aux : **CRI 1100** Psychocriminologie et **CRI 1050** Sociocriminologie.

[5] **CRI 6760** Justice pénale pour adultes et mineurs est équivalent aux : **CRI 1151** Justice criminelle 1 ou **DRT 1505** Droit pénal 1 + **CRI 3900** Justice des mineurs.

[6] **CRI 6770** Champs d'action et déontologie en criminologie est équivalent aux : **CRI 1212** Pratiques criminologiques (3 cr.) + **CRI 2990** Enjeux éthiques en criminologie (1,5 cr.) + **PHI 2990** Fondements et enjeux pratiques de l'éthique OU **PHI 1400** Problèmes en éthique OU **SIP 2990** Éthique appliquée en sécurité intérieure.

****

OPTION SÉCURITÉ INTÉRIEURE - AVEC TRAVAIL DIRIGÉ

Les étudiants admis dans l'option sécurité intérieure doivent compléter les cours préparatoires suivants :

COURS OBLIGATOIRES (18 crédits) :

CRI 3213 - *Initiation aux méthodes qualitatives* ou CRI 3318 *Méthodes quantitatives* (3 cr.)

CRI 67501 et 67502 - *Fondements de la criminologie 1 et 2*[7] (6 cr,).

CRI 6760 - *Justice pénale pour adultes et mineurs* [8] (3 cr.)

CRI 6770 - *Champs d'action et déontologie en criminologie*[9] (3 cr.)

SIP 1000 - *Sécurité intérieure* (3 cr.)

COURS OPTIONNELS (12 crédits) :

En plus des cours obligatoires, les étudiants admis à l'option Sécurité intérieure doivent compléter 4 cours (12 crédits) parmi les autres cours de **sigle CRI ou SIP** du premier cycle.

****

[7]**CRI 67501 et 67502** Fondements de la criminologie 1 et 2 sont équivalents aux : **CRI 1100** Psychocriminologie et **CRI 1050** Sociocriminologie.

[8] **CRI 6760** Justice pénale pour adultes et mineurs est équivalent aux : **CRI 1151** Justice criminelle 1 ou **DRT 1505** Droit pénal 1 + **CRI 3900** Justice des mineurs (sauf pour les étudiants détenant un baccalauréat en sécurité et études policières de l'École de criminologie).

[9]**CRI 6770** Champs d'action et déontologie en criminologie est équivalent aux : **CRI 1212** Pratiques criminologiques (3 cr.) + **CRI 2990** Enjeux éthiques en criminologie (1,5 cr.) + **PHI 2990** Fondements et enjeux pratiques de l'éthique OU **PHI 1400** Problèmes en éthique OU **SIP 2990** Éthique appliquée en sécurité intérieure.

OPTION CRIMINALISTIQUE ET INFORMATION - AVEC TRAVAIL DIRIGÉ

Les étudiants admis dans l'option criminalistique et information doivent compléter les cours préparatoires suivants :

COURS OBLIGATOIRES (21 crédits) :

CRI 3213 - *Initiation aux méthodes qualitatives* ou CRI 3318 *Méthodes quantitatives* (3 cr.)

CRI 67501 et 67502 - *Fondements de la criminologie 1 et 2*[10] (6 cr.).

CRI 6760 - *Justice pénale pour adultes et mineurs* [11]
(3 cr.)

CRI 6770 - *Champs d'action et déontologie en criminologie*[12] (3 cr.)

SIP 1000 - *Sécurité intérieure* (3 cr.)

SIP 3050 – *Criminalistique* (3 cr.)

COURS OPTIONNELS (9 crédits) :

En plus des cours obligatoires, les étudiants admis à l'option criminalistique et information doivent compléter 3 cours (9 crédits) parmi les autres cours de **sigle CRI ou SIP** du premier cycle.

****

[10] **CRI 67501 et 67502** Fondements de la criminologie sont équivalents aux : **CRI 1100** Psychocriminologie et **CRI 1050** Sociocriminologie.

11 **CRI 6760** Justice pénale pour adultes et mineurs est équivalent aux : **CRI 1151** Justice criminelle 1 ou **DRT 1505** Droit pénal 1 + **CRI 3900** Justice des mineurs (sauf pour les étudiants détenant un baccalauréat en sécurité et études policières de l'École de criminologie)

12 **CRI 6770** Champs d'action et déontologie en criminologie est équivalent aux : **CRI 1212** Pratiques criminologiques (3 cr.) + **CRI 2990** Enjeux éthiques en criminologie (1,5 cr.) + **PHI 2990** Fondements et enjeux pratiques de l'éthique OU **PHI 1400** Problèmes en éthique OU **SIP 2990** Éthique appliquée en sécurité intérieure.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

COURS COMPLÉMENTAIRES

Lorsque 3 cours (9 crédits) préparatoires ou moins sont exigés, ils sont considérés comme « cours complémentaires » et une année propédeutique n'est donc pas nécessaire.

Les cours complémentaires doivent obligatoirement être complétés, avec une moyenne de 3,2, lors de la 1ère année de la maîtrise régulière.

ÉQUIVALENCE

Une équivalence de cours peut être accordée lorsque l'étudiant a déjà suivi un cours dont le contenu correspond à celui dont il veut se faire dispenser (note minimale = **B**). L'étudiant soumet la demande d'équivalence en remplissant le formulaire dans son Centre étudiant. La demande doit inclure :

- Le sigle du cours préparatoire et le sigle du cours qui serait équivalent à ce cours
- Un plan de cours détaillé du cours soumis en équivalence
- Le relevé de notes attestant que le cours est réussi.

NOTE DE PASSAGE

Les étudiants en propédeutique doivent obligatoirement obtenir les résultats suivants afin de continuer leurs études à la maîtrise :

- La note de passage obligatoire pour chacun des cours suivis dans le cadre de la maîtrise préparatoire est **C**.
- La moyenne générale de passage obligatoire de l'année propédeutique est **3,2**.